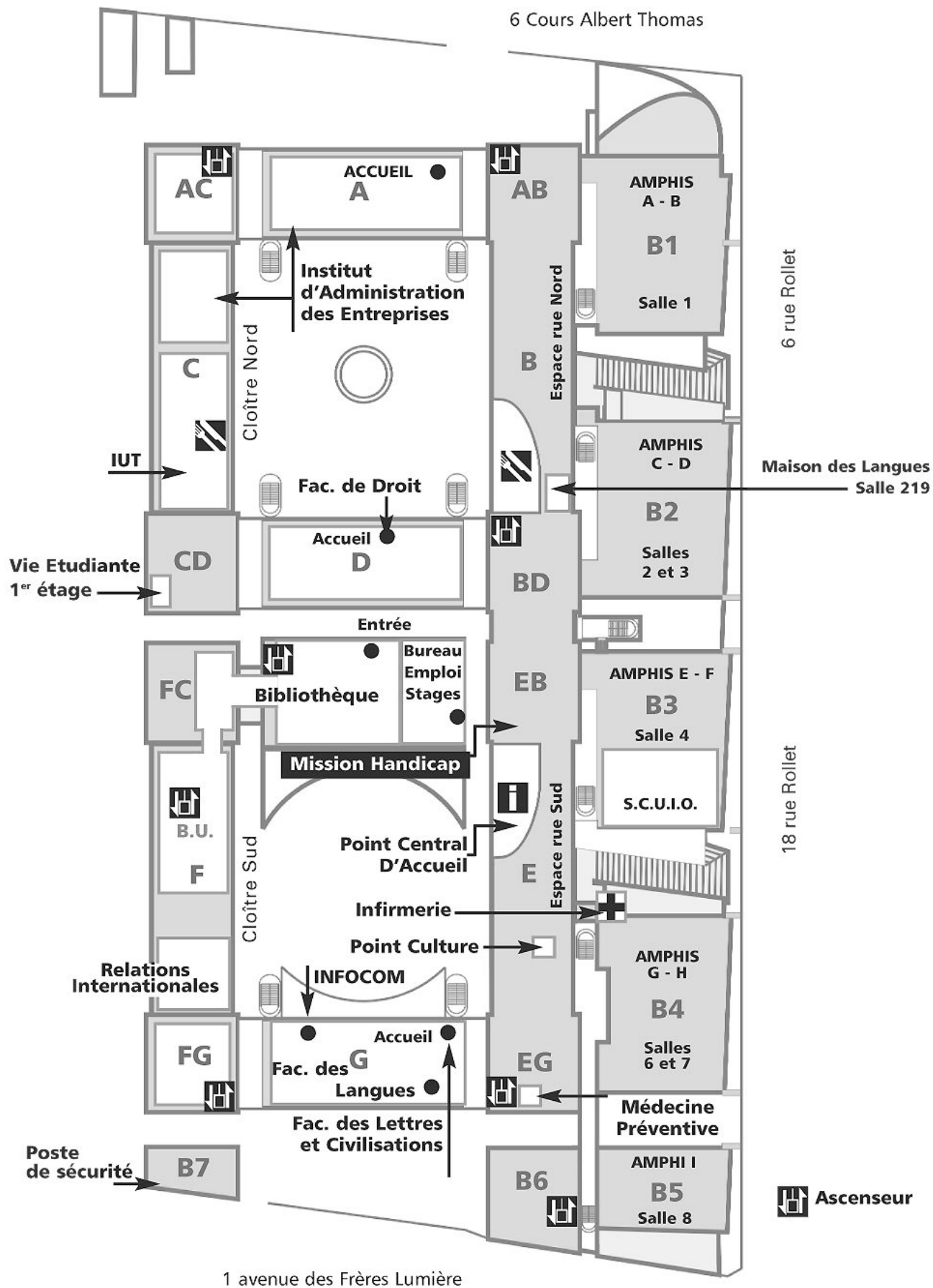


# L'Accueil des étudiants handicapés



# Manufacture des tabacs



# Contacts

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

Nom : ----- Tél : -----

# Notes

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

## édito

**E**tre handicapé, c'est subir une inégalité de chance dans sa vie quotidienne, dans ses études, dans sa vie professionnelle...

*Le handicap peut être lourd ou un peu plus léger, moteur ou sensoriel, visible ou non, mais il est toujours durable et il affecte en permanence des faits et des gestes qui sont tellement naturels et simples pour les étudiants valides : venir à l'université et circuler dans les bâtiments, suivre les cours et travaux dirigés, aller au resto'U, pratiquer un peu de sport, faire un stage, rédiger un mémoire, et en fin de semestre passer des examens écrits ou oraux.*

*Si l'on veut que l'égalité des chances soit réelle pour tous, et si l'on veut que tous puissent avoir une vie étudiante normale, il faut intégrer la situation de handicap dans la vie universitaire, c'est-à-dire rendre accessibles les lieux, les connaissances et les activités, afin que tous les étudiants soient sur le même pied d'égalité et d'autonomie pendant leur séjour à l'université.*

*C'est une évidence, et c'est la raison d'être de la mission Handicap de l'Université Jean Moulin Lyon 3 : accueillir les étudiants handicapés, les informer et les conseiller, leur apporter une assistance parfois technique, parfois pédagogique, souvent les deux en même temps, et toujours respectueuse de leur autonomie, afin que tous, valides ou non, aient les mêmes chances dans leur parcours.*

**Sabine DANA-DEMARET**

Vice-présidente de l'université

Chargée de la vie étudiante et de l'égalité des chances

Conseil des études et de la vie universitaire

«Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant»

Code de l'action sociale et des familles : article L. 114











**Votre inscription est réalisée  
Vous êtes étudiant(e) à Lyon 3**

**Ce que l'université vous propose**

#### ↳ DES AIDES TECHNIQUES TELLES QUE :

Prêt ponctuel possible de certains matériels (PC portable ; clés USB ; Dictaphone ; télé agrandisseur portable) au sein de l'université seulement.

- Des photocopies gratuites : Photocopieur situé à la Mission Handicap
- Une clé ascenseur
- La possibilité d'avoir une place de parking (uniquement à la manufacture des tabacs)
- Utiliser le bureau qui vous est réservé à la Mission Handicap sur lequel vous aurez à disposition un ordinateur et une imprimante (version XP, Internet, Intranet, logiciel Zoom Text, clavier spécifique, lampe loupe en cas de besoin).
- Le logiciel ZOOM TEXT déployé dans les salles informatiques (hors salle 271), sur les salles en libre accès (266 et 310) ainsi qu'à la Maison des Langues.
- Scanner des documents papier de petit volume afin de les convertir en version numérisée grâce au logiciel OMNIPAGE 16 directement à la Mission Handicap
- « Vocale Presse » fonctionnant à la bibliothèque de la Manufacture des Tabacs (consultation audio de certains quotidiens, hebdomadaires ou mensuels dont la liste est disponible à la Bibliothèque)

D'autres aides techniques pourront vous être apportées (sur rendez vous) pour lesquelles vous trouverez un poste informatique équipé avec :

- Un accès à Internet
- Un scanner
- Une plage Braille
- Une synthèse vocale
- Une imprimante Braille

**N'hésitez pas à contacter vos enseignants dès la rentrée. Certains enseignants peuvent vous apporter leur aide. Contactez les directement après un cours ou par l'intermédiaires de vos secrétariats.**





Votre inscription est réalisée  
Vous êtes étudiant(e) à Lyon 3

## Ce que l'université ne propose pas

L'Aide à l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne : ce type d'aide relève, pour les étudiants, d'une aide humaine faisant partie du plan de compensation, le coût n'en incombe pas à l'université, c'est le domaine de compétence de la MDPH.

Le financement de matériel spécifique personnel (PC portable, logiciels etc.) n'est pas du ressort de l'université, même si l'usage de ce matériel fait partie du plan de compensation d'un étudiant. Un prêt de PC portable par exemple, peut être envisagé ponctuellement, seulement pour une année, strictement utilisé dans l'enceinte de l'établissement et obligatoirement en lien direct avec le suivi de la scolarité (*un avis pour la mise en place de ce prêt pourra être demandé au service de médecine préventive et de promotion de la santé*).



## QUELQUES ADRESSES UTILES

### **LES M D P H : (maison départementale des personnes handicapées)**

*Lieu d'accueil, de conseil et d'accompagnement, les Maisons départementales des personnes handicapées ont pour vocation d'offrir aux personnes handicapées une large panoplie de services pour répondre à leurs besoins, faciliter leurs démarches et promouvoir leurs droits (à titre d'exemple : PCH, transports, AVS, projet de vie, etc).*

#### **Maison départementale des personnes handicapées du Rhône**

MDPH 69 : [http://www.rhone.fr/rhone\\_fr/solidarite/handicap/mdph](http://www.rhone.fr/rhone_fr/solidarite/handicap/mdph)

23 rue de la Part Dieu - 69003 LYON (France)

Tél. : 0 800 869 869 - E-mail : [handicap@rhone.fr](mailto:handicap@rhone.fr)

L'accueil se fait dans la "Maison du Rhône" proche du domicile.

#### **Maison départementale des personnes handicapées de l'Ain**

MDPH 01 : [http://www.ain.fr/display.jsp?id=cd\\_6241](http://www.ain.fr/display.jsp?id=cd_6241)

10, rue Pavé d'Amour - BP 415 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX (France)

Tél. : 0 800 888 444 E-mail : [mdph@cg01.fr](mailto:mdph@cg01.fr)

#### **Maison départementale des personnes handicapées de l'Ardèche**

MDPH 07 : <http://www.ardeche.fr/action-sociale-solidarites/personnes-handicapees/>

Pôle Astier-Froment BP 606 - 07006 PRIVAS cedex (France)

Tél. : 0 800 07 07 00 Fax : 04 75 64 71 58 E-mail : [mdph@cg07.fr](mailto:mdph@cg07.fr)

#### **Maison départementale des personnes handicapées de l'Isère**

MDPH 38 : <http://www.mdphi.org>

4 av Doyen Louis Weill - Imm pulsar - 38024 GRENOBLE (France)

Tél. : 0 811 00 14 07 Fax : 04 76 96 41 89 E-mail : [mdphi@cg38.fr](mailto:mdphi@cg38.fr)

#### **Maison départementale des personnes handicapées de Saône et Loire**

MDPH 71 : <http://www.cg71.fr/jahia/Jahia/pid/413>

place Carmélites - 71026 MACON cedex 9 (France)

Tél. : 03 85 21 51 30 Fax : 03 85 21 51 31 E-mail : [mdph@cg71.fr](mailto:mdph@cg71.fr)

#### **Maison départementale des personnes handicapées de la Savoie**

MDPH 73 : <http://www.mdph73.fr/>

110 rue Sainte-Rose - 73000 CHAMBERY (France)

Tél. : 0 800 08 00 73 E-mail : [mdph@cg73.fr](mailto:mdph@cg73.fr)

**Maison départementale des personnes handicapées de la Haute Savoie**  
MDPH 74 -10 rue Claudius Chappaz - 74960 CRAN GEVRIER (France)  
Tél. : 04 50 08 07 87 E-mail : [mdph@mdph74.fr](mailto:mdph@mdph74.fr)

**Maison départementale des personnes handicapées de Haute-Loire**  
MDPH 43 : [http://www.hauteloire.fr/document.php?id\\_doc=1637](http://www.hauteloire.fr/document.php?id_doc=1637)  
7 rue de l'Ecole Normale - 43750 VALS PRES LE PUY (France)  
Tél. : 0 800 43 00 43 E-mail : [andre.bertrand@wanadoo.fr](mailto:andre.bertrand@wanadoo.fr)

**Adresse pour les adultes :**

MDPH, Direction Départementale du Travail  
B.P. 313  
4 rue de la Passerelle  
43011 LE PUY EN VELAY Cedex  
Courriel : [armande.vial@dd-43.travail.gouv.fr](mailto:armande.vial@dd-43.travail.gouv.fr)

**Maison départementale des personnes handicapées de la Loire**  
MDPH 42 : [http://www.loire.fr/display.jsp?id=ci\\_528233](http://www.loire.fr/display.jsp?id=ci_528233)  
23, rue d'Arcole - 42000 SAINT-ETIENNE (France)  
Tél. : 04 77 49 91 91 E-mail : [info@cg42.fr](mailto:info@cg42.fr)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

(insertion professionnelle, transports, vie étudiante, orientation...)

**<http://www.univ-lyon3.fr>**

# Planning Premier Semestre

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>8h - 9h</b>					
<b>9h - 10h</b>					
<b>10h - 11h</b>					
<b>11h - 12h</b>					
<b>12h - 13h</b>					
<b>13h- 14h</b>					
<b>14h - 15h</b>					
<b>15h - 16h</b>					
<b>16h - 17h</b>					
<b>17h - 18h</b>					
<b>18h - 19h</b>					

## Planning Second Semestre

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>8h - 9h</b>					
<b>9h - 10h</b>					
<b>10h - 11h</b>					
<b>11h - 12h</b>					
<b>12h - 13h</b>					
<b>13h- 14h</b>					
<b>14h - 15h</b>					
<b>15h - 16h</b>					
<b>16h - 17h</b>					
<b>17h - 18h</b>					
<b>18h - 19h</b>					

# Université Jean Moulin Lyon 3

Site des Quais / Site de la Manufacture

